



## Accident non responsable, véhicule économiquement non réparable

Par **Sayan13013**, le **14/10/2018** à **00:50**

Bonjour,

J'ai été victime il y a 8 jours d'un accrochage avec mon véhicule pour lequel ma responsabilité n'a pas été retenue.

Choc au niveau de la jante avant droite, la direction est touchée. L'expert a estimé que mon véhicule est économiquement irréparable. Le véhicule est immobilisé au garage et ne doit plus rouler.

Avec le prix que l'expert m'en donne, je ne peux pas me racheter un véhicule équivalent, en terme de marque, modèle, kilométrage et état. Cette voiture est parfaitement entretenue : pneus arrières changé en juillet, révision + CT fait en août (CT vierge), plaquettes de freins changées, courroies de distribution et accessoires faites fin septembre.

Outre fournir à l'expert l'ensemble de ces factures, quels sont les recours dont je peux disposer ?

Je vais faire faire aussi des devis dans d'autres garages. Mais à part ça ?

En vous remerciant d'avance.

Par **chaber**, le **14/10/2018** à **06:40**

bonjour

Problème récurrent: La Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que la victime d'un accident non responsable a droit à la valeur de remplacement d'un véhicule équivalent même de marque différente

Vous avez un mois pour répondre à la proposition de l'expert

Consultez les journaux gratuits et internet pour trouver un véhicule équivalent. Vous notez les références que vous communiquerez à l'expert pour contester son chiffrage.

Vous avez également le choix de conserver votre véhicule et le faire réparer. Une contre-expertise devra être faite après réparations, sachant que le dépassement par rapport à la valeur retenue sera à votre charge, pour lever l'opposition administrative obligatoire de la carte grise.

N'oubliez pas que vous avez droit à l'indemnisation de tous les frais annexes consécutifs à l'accident

Par **Sayan13013**, le **14/10/2018 à 10:41**

Bonjour Chaber,

Pourriez-vous me donner des détails concernant les frais annexes ?

Merci d'avance.

Par **chaber**, le **14/10/2018 à 20:08**

dépannage, remorquage, carte grise, immobilisation ou location temporaire véhicule